

Sisteron

Marie-Laure Legay

Le grenier de cette ville, créé en 1661, affichait deux prix différents : l'un pour la Provence et l'autre, plus cher, pour le Dauphiné. Cette particularité s'explique par la reconnaissance des privilèges de ces provinces d'élevage. Le commerce du sel y était marchand et les muletiers qui passaient d'une province à l'autre pouvaient revenir dans leur pays avec du sel pour fret retour. Les autorités locales furent toujours attentives à défendre cette liberté. Un temps mis en cause par la création en 1759 du grenier de La Mure en Dauphiné, la double tarification du sel à Sisteron fut néanmoins maintenue. Le fermier général Claude Dupin intervint personnellement auprès du directeur du bureau des petites gabelles à Paris pour rassurer les administrateurs locaux. Sisteron entra par ailleurs dans un plan général d'organisation de penthières établi en 1785, pour le contrôle des marchandises aux confins du Comtat-Venaissin . Une sous-brigade de quatre hommes fut prévue.

Références scientifiques

Sources archivistiques et imprimées:

- Sources archivistiques:

- AN, G1 83, dossier 5, Mémoire sur la régie intérieure du port de Marseille pour les traites, les gabelles et le tabac , 5 juillet 1785
- AD Bouches-du-Rhône, C Intendance 953, pièce 35 : Précis pour les procureurs des gens des trois états du pays de Provence intervenans au procès de la Viguerie de Sisteron, contre l'adjudicataire général des fermes unies, Aix, chez Joseph David, 1782, 23 p.
- AN, G1 83, dossier 5, Mémoire sur la régie intérieure du port de Marseille pour les traites, les gabelles et le tabac , 5 juillet 1785
- AD Bouches-du-Rhône, C Intendance 953, pièce 35 : Précis pour les procureurs des gens des trois états du pays de Provence intervenans au procès de la Viguerie de Sisteron, contre l'adjudicataire général des fermes unies, Aix, chez Joseph David, 1782, 23 p.

Bibliographie scientifique:

Citer cette notice:

Marie-Laure Legay, *Sisteron* in Marie-Laure Legay, Thomas Boullu (dir.), *Dictionnaire numérique de la Ferme générale*, [en ligne], 2023, <https://fermege.meshs.fr/notice/218>